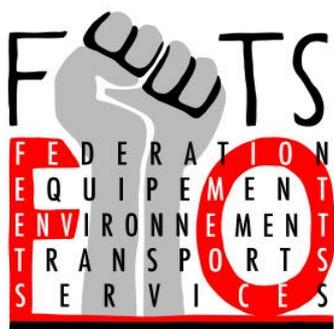


A Paris, le 12 Février 2019



**Courrier d'alerte sur les
conséquences d'une
privatisation d'ADP adressé à
l'ensemble des député(e)s**

Réf : MD/JH/19038

Objet : Loi PACTE / Privatisation d'ADP

Madame la députée, Monsieur le député,

Nous attirons votre attention sur le dessein gouvernemental de privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) dans le cadre du projet de loi PACTE, et souhaitons vous faire part de notre analyse quant aux conséquences inhérentes à ce type de projet.

Tout d'abord, un état des lieux de la situation présente d'ADP est indispensable. On peut donc lire dans le texte du projet de loi à l'article.44 : « *La société Aéroports de Paris, détenue par l'Etat à 50,63%, a réalisé en 2017 un résultat net de 571 millions d'euros. Depuis la transformation de l'établissement public en société anonyme, intervenue en 2005, Aéroports de Paris a connu une augmentation annuelle moyenne de 3,8% de ses revenus (...), et de 10 % de son résultat net... La société s'est particulièrement développée à l'international, réalisant désormais près de 20% de son chiffre d'affaires hors de France, contre 2% en 2005.* ». Depuis 2005 et sa transformation, les bénéfices pour l'Etat se chiffrent à près d'1,3 milliards d'Euros. ADP est donc une entreprise extrêmement rentable, stratégique pour le secteur du transport aérien, fondamentale pour la nation et s'inscrit dans un cadre touristique extraordinairement profitable. La France est, une nouvelle fois, « première destination mondiale » avec près de 90 millions de touristes enregistrés pour l'année 2018.

ADP, en position monopolistique, a des perspectives de développement industriel et économique extrêmement positives. Les prévisions d'augmentation du trafic aérien affichent un doublement d'activité d'ici 20 ans. De plus, une phase de concertation débutera le 12 février sur la construction d'un futur Terminal 4 à Roissy ayant pour but, à terme, d'accroître le trafic passager de plus de 40 millions par an.

Par ailleurs, la Ministre des Transports Mme Elisabeth BORNE vient de donner son feu vert au lancement du CDG Express. Cette ligne à grande vitesse qui reliera la Gare de l'Est à l'aéroport de Roissy Charles-De-Gaulle, viendra, là encore, accroître l'attractivité de la plateforme aéroportuaire.

Sur le plan social. Nous constatons que toute privatisation s'accompagne systématiquement d'une recherche de profits conséquents par le repreneur. La masse salariale servant systématiquement de variable d'ajustement, la privatisation d'ADP entraînera mécaniquement des transferts d'activités massifs vers des sous-traitants. De ce fait, de nombreux emplois statutaires risquent de disparaître et renforcera la précarité du salariat du secteur.

Sur l'aspect économique, de nombreuses mises en garde ont été lancées. Début Juin, un rapport d'IATA pointait du doigt les coûts plus élevés des aéroports privés et démontrait un surcoût moyen de 12%. Tous les acteurs du secteur du transport aérien redoutent les conséquences néfastes d'une privatisation notamment pour les salariés des compagnies aériennes. L'Etat, les finances publiques, perdront le contrôle des taxes et des redevances d'ADP.

.../...

.../...

Au-delà, depuis le mois de Mars 2018, des Assises nationales du transport aérien ont été ouvertes et devraient se clôturer dans les semaines à venir. Ces Assises ont été organisées en 5 sous-groupes de travail distincts. A notre connaissance, aucun n'a traité de la privatisation d'ADP qui est pourtant un sujet majeur pour l'avenir du transport aérien et principalement pour ses salariés. Il n'y a pas eu débat, ni même consultation.

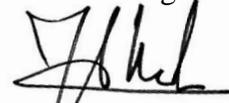
Enfin, mardi 5 février 2019, les Sénateurs ont eu à examiner et à voter le projet de Loi. Des amendements ont été présentés. Leur objet principal visait la suppression de l'article.44 relatif à la privatisation d'ADP. Les sénateurs se sont exprimés et ont voté majoritairement « pour » ces amendements et donc la suppression de l'article.44 qui permettrait à terme la vente des actifs de l'état au sein d'Aéroport de Paris.

Sous peu, vous serez également appelés à vous exprimer et à voter en dernière lecture à l'Assemblée nationale sur la Loi PACTE et ses différents articles. A la vue de ce projet, de l'analyse globale que nous en faisons et de ses conséquences pour le transport aérien, nous affirmons que ce projet est contraire aux intérêts du secteur du transport aérien et de ses salariés et vous demandons de voter « pour » la suppression de l'Article.44 et donc contre la privatisation d'Aéroports de Paris.

Disponibles pour vous rencontrer,

Nous vous prions d'accepter, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de notre considération.

Le Secrétaire général



Jean Hédou